

La BÊTE du Gévaudan terrifie la Lozère et se joue des chasseurs

Juin 1764 : les habitants du sud de l'Auvergne saisis d'effroi suite à l'attaque d'un certain village de Langogne par une étrange bête. En quelques mois, la Bête du Gévaudan éventre, dépece plusieurs dizaines de personnes, manifestant une préférence pour les jeunes femmes et les enfants. C'est le début d'un carnage sanglant défrayant la chronique, tenant en émoi la France entière, et conduisant Louis XV à dépêcher sur place le sieur Antoine, son meilleur compagnon de chasse et lieutenant de louverie de Sa Majesté.

Le Gévaudan qui a constitué la Lozère d'aujourd'hui était, avant la Révolution, une des régions les plus pauvres de la France : sans industrie, sans produits agricoles, sans routes et presque sans habitants. Ses montagnes, les Cévennes, forment une chaîne faite de cet amas de volcans éteints qui constitue le Plateau Central et le Massif Central de la France.

Première aux premières battues. La terreur s'installe

Au mois de juin 1764, une femme fut attaquée par une bête inconnue, des enfants dévorés, et en peu de temps, 26 personnes étaient devenues ses victimes. La terreur était au comble, les rares relations de voisinage interrompues lorsque M. le comte de Montcame, commandant militaire de la province de Languedoc, s'émut de la grande lamentation des habitants du Gévaudan et expédia à Saint-Chély-d'Apcher une compagnie de dragons du régiment des volontaires de Clermont. Les battues organisées par les paysans reçurent une direction plus habile, elles devinrent plus fréquentes, plus étendues, mais demeurèrent sans résultat. Le plus clair pour les gens de Saint-Chély et des communes environnantes, fut la charge terriblement onéreuse du capitaine Duhamel et de ses cinquante-six dragons ; à tel point que les

protegés implorèrent qu'on les dispensât de leur contribution. Cependant Louis XV venait de signer la grande loi de l'indemnité et aussitôt par une ordonnance.

Si la bête sanguinaire et cruelle, ou punition divine ?

Monseigneur Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, conseiller du roi, gouverneur de Mende, comte du Gévaudan et pasteur, publia le 31 décembre 1764, un mandement pour ordonner des prières publiques à l'occasion de l'*animal anthropophage qui désolait le Gévaudan*. « Une Bête féroce, inconnue dans nos climats, y paraît tout à coup comme par miracle, sans qu'on sache d'où elle peut venir. Partout où elle se montre, elle y laisse des traces de sa gigantesque sauvagerie. La frayeur et la consternation s'épandent sur les campagnes deviennent désertes, les hommes les plus vaillants sont saisis de frayeur à la vue de cet horrible animal destructeur de leur espèce, et n'ont pu sortir sans être armés ; il est d'autant plus difficile de s'en défendre qu'il joint la force à la ruse et la surprise. Il fond sur sa proie avec une agilité et une vitesse incroyables, dans un espace de temps très court, vous le savez, il se transporte dans des lieux différents et fort éloignés les uns des autres : il attaque de préférence l'âge le plus tendre et le sexe le plus faible, même les vieillards, en qui il trouve moins de résistance. »

Profitant d'ailleurs de la circonstance, le pasteur ne manqua point de faire du fléau une punition de Dieu adres-

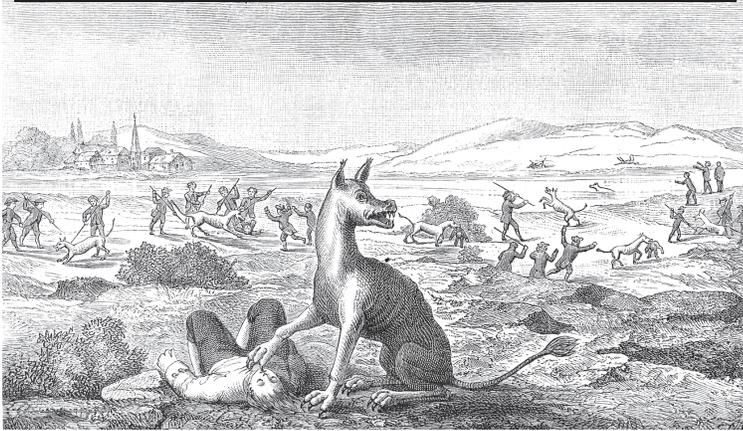
sant en particulier une vigoureuse admonestation au sexe « dont le principal ornement qui devrait être la pudeur et la modestie, semble n'en plus connaître, tend des pièges à l'innocence, captive les regards et sert d'instrument au démon pour séduire et perdre les âmes. » Monseigneur de Choiseul en fut pour ses louables intentions.

Qu'était-ce donc que cette Bête ? Les versions différaient beaucoup ; voici la plus ré-



Gravure d'époque représentant la Bête

Représentation imaginaire de la Bête du Gévaudan (estampe de 1765)



pandue ; un animal d'une extrême légèreté, gros comme un veau, long comme un cheval, le poil rougeâtre, orné d'une crête droite et d'une crinière hérissée, la gueule toujours béante, les oreilles courtes, le poitrail large, la queue longue et grosse, les pattes de derrière allongées, celles de devant plus courtes et plus grosses.

La traque de la Bête étant vaine, l'épouvante cro

Les Etats du Languedoc, M. de Saint-Priest, intendant général et M. de Moutcane ayant échoué avec leurs dragons, le roi envoya pour diriger les battues M. d'Enneval, le plus célèbre louvetier de France. Ce gentilhomme s'était fait accompagner de son fils, capitaine au régiment des recrues d'Alençon, corps de milices régionales ; il menait avec lui six limiers habitués à chasser le loup. Pendant plusieurs mois il organisa des battues à la tête d'une véritable armée ; si on en croit les écrits qui nous sont parvenus, il y eut des rassemblements dont l'un ne compta pas moins de 10 000 hommes. Ces chasses demeurèrent infructueuses.

Alors un certain Joas de Papoux proposa d'empoisonner la Bête en lui offrant de nombreuses victimes préalablement empoisonnées. « Comme cet animal furieux ne fait sa proie de ce sexe ainsi qu'il est dit par

le bruit commun, il conviendrait pour cet effet d'emprunter l'artifice pour que sa proie soit son véritable vengeur ; à cette cause, vu que ce monstre est acharné audit sexe, il faudrait qu'en tout lieu qu'il paraîtra, on fit des femmes artificielles, composées avec du plus subtil poison et les exposer à différentes avenues sur des piquets pliants pour inciter ce maudit animal à exécuter son indigne fureur et à avaler sa propre fin ; en sorte que, pour composer ces femmes postiches, c'est d'avoir premièrement trois vessies de cochon et le col d'une brebis ou mouton dépouillé à chaux vive. » Le projet du rusé Joas du Papoux fut écarté et c'est regrettable ; pour me servir d'un mot de l'époque la Bête eût été bien *quinaude*.

Enfin un inconnu, émule de Vauban, étudia pour prendre la Bête un tracé fort ingénieux. Il fit un caducée régulier de cinquante pas de diamètre ; dans ce cercle flanqué d'une fosse de deux toises de profondeur, il fit une embuscade d'un trou à l'ascense du poison. Le guérite central eut contenu trois hommes, l'appât bien tendu pour la Bête. Le plan de l'ingénieur inconnu fut réalisé. Le 12 janvier 1765, la Bête attaquait, près du village de Villeret, cinq petits garçons et deux petites filles de huit à onze ans qui gardaient des troupeaux sur le haut d'une montagne ; chacun d'eux était armé d'un bâton terminé par une lame de fer pointue. La bête les surprit et, après avoir tourné autour d'eux pendant quelques instants, s'élança et saisit un des plus petits garçons ; les autres, avec un courage que l'on n'aurait pas attendu de leur jeune âge, se précipitèrent sur elle et la frappèrent avec rage, mais sans pouvoir entailler sa peau ; ils la forcèrent toutefois à lâcher prise, non sans emporter cependant un large lambeau de chair qu'elle avait arraché à la joue droite de l'enfant et qu'elle dévora immédiatement. Les autres se revêtirent les attaquer de nouveau. Le premier saisit un autre petit garçon et s'élança dans la direction de la Bête. Elle dévora un garçon de quinze ans ; quelques jours après elle se saisit d'une jeune femme de Jullianges, à la frontière de l'Auvergne, et lui « coupa la tête net »,

L'intendant d'Auvergne écrit à Louis XV

« Sire,

Nous sommes d'une joie inexprimable : M. Antoine, porteur de Votre Majesté, a tué la bête du Gévaudan. Averti que cet animal faisait des ravages dans les bois de l'abbaye royale de Chazes, il envoya des valets de limiers et les chiens de la louveterie de Votre Majesté pour la détourner.

On fit dire à M. Antoine que la bête était dans les bois de Pommière, et sur-le-champ cet officier partit du château de Besset, près de Labesseyre, où il se trouvait, et, arrivé sur les lieux, il commanda une battue dans les réserves. Les gardes de Votre Majesté et quarante tireurs de Langeac fouillèrent le bois, et M. Antoine se plaça dans un détroit. Tout d'un coup il vit venir à lui, dans un sentier, le grand loup, qui lui présentait le côté droit et tournait la tête pour le regarder ; sur-le-champ il lui tira par derrière un coup de tromblon qui était chargé de cinq dés de poudre, de trente-cinq pastes à loup et d'une balle de calibre ; ce coup jeta par terre cette bête furieuse, lui creva l'œil, et les pastes la frappèrent au côté droit et à l'épaule. Le sieur Antoine fut renversé par la force du recul de son tromblon. Cependant la bête se releva, courut sur lui en tournant, et

M. Antoine, qui n'avait pas eu le temps de recharger son arme, appela du secours. Un nommé Rainhard, garde de M. le duc d'Orléans, arriva à temps ; il tira sa carabine sur cette bête et la frappa par derrière. Elle fit alors vingt pas dans la plaine et tomba morte.

On a reconnu que c'était un loup : il avait trente-deux pouces de hauteur après sa mort, cinq pieds sept pouces et demi de longueur et trois pieds de circonférence ; il pesait cent cinquante livres. Le même jour, plusieurs habitants des villages voisins qui avaient été attaqués à différentes époques par la bête féroce, ont été appelés sur les lieux pour reconnaître le loup : ils ont déclaré que c'était le même animal qui les avait attaqués et qu'ils avaient vu précédemment. On lui a trouvé en outre la marque du coup de baïonnette que lui avait porté le jeune Portefaix.

M. Antoine de Beauterne, qui avait accompagné le sieur Antoine son père, a conduit l'animal à Clermont, en chaise de poste, à l'intendance. On a fait l'ouverture de son corps devant plusieurs personnes, et M. Antoine le fils, qui a fait empailler et embaumer le monstre, sera chargé de le conduire et de le présenter à Votre Majesté. » ■

ÉTÉ 1670 : les Parisiens découvrent la GLACE grâce au cuisinier Procope

Parmi les boissons rafraîchissantes vendues autrefois par les limonadiers, on peut citer l'orgeat, la limonade, les eaux de groseilles, de framboises, et toutes les autres boissons d'été, souvent regroupées sous le terme *liqueurs froides* parce qu'alors servies par ces marchands dans des boîtes en fer-blanc remplies d'eau glacée.

Dans les années 1500, la boisson de l'été est une tisane à base d'orge

Sous ce nom de *liqueur froide*, on désignera également plus tard les *glaces*, congélations artificielles préparées au sucre et aux épices. Au XVI^e siècle, les confectionneurs de Paris et des autres grandes villes du Royaume vendaient, pendant l'été, une tisane rafraîchissante qui se composait avec de l'orge mondé, des raisins secs, des pruneaux, des dattes, des jujubes, et des racines douces. Cette boisson, dit Symphorien Champier (né à Lyon en 1471, mort en 1539 ; il suivit des études de médecine à Paris, puis à Montpellier de 1495 à 1498, avant de devenir médecin du duc de Lorraine puis de rencontrer Rabelais), était fort en usage chez les dames, et surtout à la Cour ; mais elle avait l'inconvénient de ne pouvoir se garder ; il fallait la renouveler tous les jours.

Le peuple eut la sienne, à l'imitation des *Grands*. Aujourd'hui encore celui de Paris en a deux de ce genre, qu'il confond toutes les deux sous le nom de *tisane*. L'une lui est vendue par les marchands ambulants qui la portent sur le dos dans une fontaine de fer-blanc, en criant à *la fraîche* ; l'autre se vend par des femmes qui occupent une place fixe, sont assises devant des tréteaux, ou quelque mauvaise table, et tiennent

leur marchandise dans des carafes de verre blanc. Les deux liqueurs sont faites avec de la racine de réglisse, laquelle les colore et leur communique quelque saveur ; mais, pour donner à la seconde une apparence de limonade, les marchandes y mettent quelques citrons, déjà

pressés, qu'elles achètent chez les limonadiers.

Champier fait mention de deux autres liqueurs qui, de son temps, s'employaient également pendant l'été. L'une était l'eau de groseille ; l'autre ressemblait fort à notre sirop de vinaigre ; car elle était composée d'eau, de vinaigre, et de sucre. Dès qu'une femme peut offrir le suc de la groseille pour la faire avec du sucre et de l'eau, on y ajoute de même du sucre de canne, de la framboise, etc., pour en faire des boissons rafraîchissantes. Les auteurs postérieurs à Champier, parlent de celle-ci. Merlet, dans son *Abrégé des bons fruits* paru en 1665, parle d'un sirop d'abricots, lequel battu dans l'eau est dit rafraîchissant et excellent à boire.

Les limonades ambrées et parfumées font leur apparition en 1630

C'est vers 1630 qu'on a commencé à distribuer publiquement dans Paris de la limonade. Le nom donné à cette boisson ferait croire que nous en sommes redevables aux

Provençaux ; car elle est faite avec du jus de citron, comme chacun sait ; et l'on sait encore que le citron en Provence est nommé limon. Par une suite de ce goût qu'avait la Nation pour les saveurs parfumées, goût dont elle n'avait pas encore perdu l'habitude, on aromatisait la limonade avec quelques gouttes d'eau-rose, ou d'essence d'ambre. Au reste, les médecins en prônèrent la salubrité, le public lui-même l'accueillit si bien, qu'en 1676, quand on voulut réunir en communauté les marchands qui, comme nous le verrons plus loin, venaient de s'établir pour la distribution du café, on leur attribua la vente exclusive de limonade, et qu'on

leur donna le nom de *limonadiers* qui leur est resté.

Cependant, leur commerce ne fut pas restreint à ces deux seuls objets. Outre la distribution du café, *en grains, en poudre, et en boisson* ; outre toutes sortes de *limonades ambrées et parfumées*, leurs statuts, enregistrés au



Marchand de glaces à Paris en 1898

Le saviez-vous ?

Un projet d'impôt sur les chats

Le chat sera-t-il contribuable ? Ce titre est le seul qui manque jusqu'à présent. N'a-t-il pas eu même le titre d'animal sacré ! On dirait qu'il s'en souvient. Comme le chien, il reçoit les caresses, mais il ne les rend pas. Il ne peut pas d'accepter des contributions, quelles qu'elles soient. Quant à en payer aucune, serviteur ! Sans compter que les chats ont



SPÉCIMEN

un journal. Dans ce journal, il y a une rubrique pour les chats à vendre, une autre pour les chats à placer, une autre pour les chats trouvés, une autre pour les chats perdus. Va-t-on ajouter à ces rubriques des entrefilets politiques où notre ministre des finances sera menacé des plus rudes coups de griffe ? Les propriétaires de

chiens sont, dit-on, presque tous favorables à l'impôt sur les chats. « Hé, quoi ! disent-ils avec une ingénuité parfois un peu cynique, ne payons-nous pas, nous, un impôt qui varie selon que notre chien est de garde ou de luxe ? Il y a sans doute des chats de garde. Ceux-là protègent la maison contre les souris, petites voleuses trotte-menu fort redoutables pour les amateurs de beau linge ou de beaux livres. Ces « chats de garde » peuvent nous les imposer que très légèrement. Mais il y a aussi les chats de luxe. Ce sont des bêtes orgueilleuses d'elles-mêmes. Elles ne le taxer sans ménagement. »

A vrai dire, les statisticiens ne s'occupent que de dix chiens, il y en a, en moyenne, six qui paient au fisc. Sur dix chats, combien y en aurait-il de dix ans ? Le chat est, par excellence, l'animal capricieux, errant, irrégulier. Il n'est fidèle qu'à son infidélité. Il a toujours un gîte, mais il n'y songe que lorsqu'il n'a rien de mieux à faire. Pour percevoir l'impôt sur les chats, le fisc devrait avoir des ailes. Tant que les aéroplanes ne seront pas aussi répandus que les bicyclettes, on ne saura décernement demander aux contrôleurs de courir sur les toits. Plus encore que les propriétaires de chiens, la Société protectrice des animaux se déclare favorable au projet d'impôt sur les chats. Son approbation est même exprimée avec une espèce de chaleur et de véhémence fort inattendues. Les raisons qui ont poussé la Société protectrice à rendre et à colorer ainsi sa sentence, ne sont pas de celles que l'on devine du premier coup. Citons la principale. La Société protectrice espère que le nouvel impôt « réduira considérablement le nombre des chats vagabonds et maraudeurs ». Ainsi, ajoute-t-elle, « seront sauvés une quantité de petits oiseaux

que dévorent les félins ». On ne saurait imaginer les ravages que certains chats font parmi les nichées. Les chasseurs savent que les chats vagabonds, ces chats demi-sauvages, se promènent plusieurs centaines de mètres des habitations, sur les plus précieuses braconneries de la contrée. Parfois les chats se perdent et se font aux yeux du monde. Il est à craindre qu'un jour ils ne disparaissent. Ce fait nullement peu remarquable, se voit bien tous les jours. On n'aurait guère besoin d'un chat de compagnie pour le faire.

Quoi qu'il en soit, les députés et les sénateurs attendent beaucoup de ce nouvel impôt. En somme, il n'est pas plus injuste qu'un autre. Il y a un vieux proverbe qui se formule ainsi : « On dit le chien du ministre et le chat du ministère ! » Aujourd'hui, le chat du ministère, bête providentielle, va-t-il débrouiller l'écheveau de nos finances ? ■

D'APRÈS... Le Magasin pittoresque paru en 1908

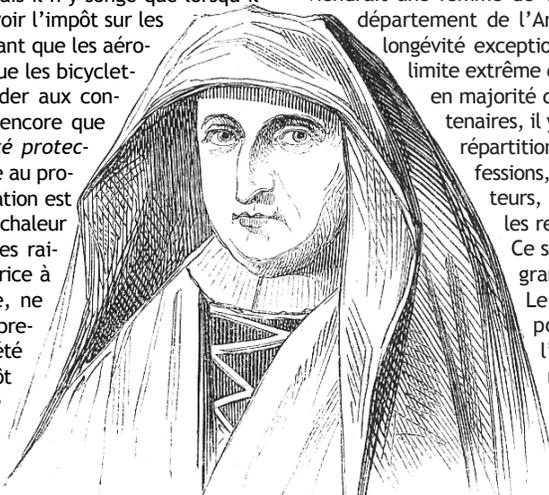
Les CENTENAIRES d'autrefois

A en croire les statisticiens, les centenaires auraient eu de tout temps une réputation quelque peu surfaite. Aussitôt qu'un centenaire est signalé quelque part, on le tient pour tel sans preuve autre que la rumeur publique. C'est ainsi que, s'il fallait s'en rapporter à d'anciennes feuilles et aux chroniques du siècle dernier, on aurait vu des centenaires de 125, de 130, et même de 153 ans. Il faut beaucoup rabattre de ces exagérations. Au Canada, pays renommé pour le nombre de ses centenaires, sur 421 individus signalés par le recensement comme ayant atteint ou dépassé la centaine, neuf seulement purent justifier d'une façon certaine leur qualité de centenaires. En France, le recensement de 1886 a accusé 184 centenaires. L'administration a fait procéder à une enquête sommaire à ce sujet et il est résulté de cette enquête qu'on ne pouvait pas évaluer au-dessus de 83 le nombre réel des centenaires. On a trouvé, parmi les personnes figurant au recensement, 107 comme centenaires d'âge déclaré, 25, et 31 ans au-dessus de 83. Le bulletin porte : né le 18 août 1786 au lieu de 1886. Faut-il donc aux statisticiens. Les fautes de réclamation quant à l'âge sont très nombreuses dans les recensements.

SPÉCIMEN

Il est que le nombre des centenaires, en France, est de 70 environ en moyenne. Le doyen actuel de ces centenaires serait un nommé Rives, habitant à Tarbes, porté par son acte de baptême comme né le 21 août 1770, en Espagne ; il aurait donc actuellement 121 ans et il jouirait d'une parfaite santé. Après lui viendrait une femme de 117 ans, née en 1774, et qui habite le département de l'Ardèche. En dehors de ces deux cas de longévité exceptionnelle, l'âge de 105 ans paraît être la limite extrême de la vie en France. Les femmes figurent en majorité dans la liste des centenaires. Sur 83 centenaires, il y a 52 femmes et 31 hommes. Quant à la répartition des centenaires entre les diverses professions, viennent en première ligne les cultivateurs, puis les ouvriers et journaliers, ensuite les rentiers et les cuisinières et domestiques. Ce sont les mendiants qui fournissent le plus grand nombre de centenaires, 22 sur 83. Les départements les plus favorisés au point de vue de la longévité sont : l'Ariège, les Hautes et les Basses-Pyrénées, l'Ardèche, l'Aveyron, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Dordogne, c'est-à-dire les départements de la région pyrénéenne et de la Gascogne. ■

D'APRÈS... Le Magasin pittoresque paru en 1891



Catherine, comtesse de Desmond. Née au XV^e siècle, elle serait morte à plus de 140 ans

Comment la populaire et céréalière **BIÈRE** conquiert l'Europe

L'une des plus anciennes boissons et celle de toutes peut-être qui a été la plus usitée en Europe, est la bière. Si des preuves de l'existence de la bière remontant au IV^e millénaire av. J.-C. furent découvertes dans la province de Sumer, en Mésopotamie, on en attribua longtemps l'invention aux habitants de Péluse, qui, ne pouvant cultiver dans leurs terres que des grains, parce que tous les ans elles étaient inondées par le Nil, trouvèrent l'art de se faire avec ces grains une boisson ; et, selon l'expression de Pline, forcèrent l'eau de leur fleuve à les enivrer. Un pareil bienfait fut reçu par les Égyptiens, l'Égypte avec tant de reconnaissance qu'ils en firent un honneur au Dieu Osiris. C'est ainsi que chez les populations septentrionales de l'Europe, un motif semblable attribua à Odin l'invention de l'hydromel ; et que, chez les Grecs, Bacchus passa pour l'inventeur de l'art du vin.

A l'instar des Égyptiens, les Gaulois eurent deux sortes de bières

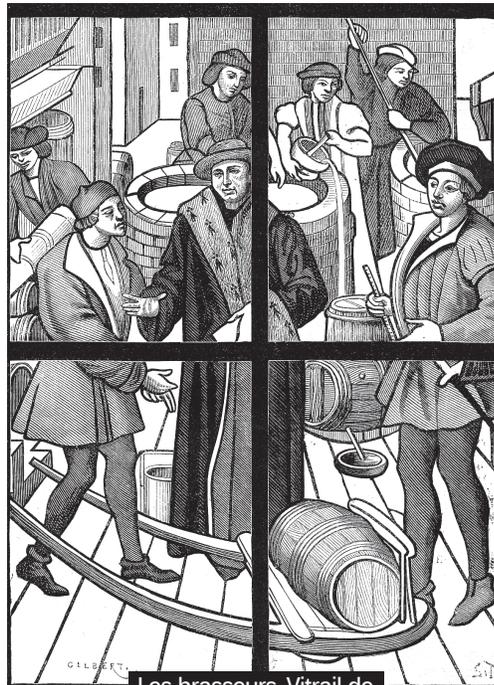
Les Égyptiens avaient deux sortes de bière ; l'une appelée *zythus* ou *zithos* ; l'autre qu'ils nommaient *curmi* ou *carmi*. Bélon, dans ses *Observations sur les singularités trouvées en Grèce et en Asie*, prétend que le *curmi* se faisait avec le grain entier ; et que le *zythus* était, comme la *posca* des Latins, une sorte d'orgeat fait avec de la farine des mêmes grains, qu'on gardait en pâte, et qu'on délayait pour le besoin. De l'Égypte, le *vin d'orge* passa dans la Grèce, puis de la Grèce à l'Italie et dans les Gaules, puis dans l'Ibérie (Espagne) et en Germanie, où il devint la boisson la plus générale.

Si l'on s'en rapporte au témoignage des auteurs anciens, les Gaulois ne connaissaient que deux sortes de boissons, le vin et la bière. L'usage qu'ils faisaient de celle-ci est attesté par Diodore de Sicile, par Athénée, par Théophraste, et par Pline ; mais la bière fut-elle chez eux une invention nationale, ou un bienfait étranger ? Diodore et Théophraste assurent que les Gau-

lois appelaient la leur *zythus*. Si ce fait était vrai, on pourrait en conclure qu'ils avaient reçu des Égyptiens le nom et la chose, et que l'un et l'autre probablement leur avait été communiqué par la colonie phocéenne de Marseille. Cependant Pline avance que la bière, en Gaulois, s'appelait *cerevisia*, et le grain qu'on y employait, *brance*. En effet, cette double expression s'est conservée chez nous d'âge en âge. L'une a formé le mot *brasseur*, qui subsiste toujours, et l'autre, celle de *bière*, qui subsiste encore, à la longue, par exemple, Athénée rapporte que les Gaulois donnaient à leurs vignerons, qui étaient très riches, une sorte de vin de miel ; que ce que buvait le peuple n'avait point cet honneur : aussi était-elle distribuée, dit-il, par le nom de *corma*. Nos ancêtres auraient donc eu, comme les Égyptiens, deux espèces de bière, devant vraisemblablement toutes deux à ceux-ci.

Les Romains détruisant les vignes, nos ancêtres plébiscitent le « vin d'orge »

Au I^{er} siècle, l'ordre insensé que Domitien donna de faire arracher toutes les vignes dans les Gaules, dut y rendre général l'usage de la bière. En vain Probus, par la suite, permit aux Gaulois de replanter des vignes : l'infusion de grains se maintint toujours. Environ quatre-vingt ans après Probus, nous voyons Julien s'en plaindre, et faire contre elle une épigramme. Il semble que Julien avait eu la curiosité d'en goûter, ou qu'affectant déjà cette austérité de mœurs qui le distingua depuis, lorsqu'il fut élevé à l'Empire, il voulut donner à ses troupes l'exemple de la sobriété. Car alors il habitait Paris, et Paris avait des vignobles dont lui-même vante la qualité. Peut-être aussi, les vignes étant assez rares, et le vin par conséquent fort cher, les Parisiens étaient-ils dans l'habitude de commencer leur repas par de la bière, et de le finir avec du vin. Cette coutume subsiste encore actuellement en Flandres ; et l'on verra plus loin, un Concile faire pour les moines un règlement qui la suppose.



Les brasseurs. Vitrail de la cathédrale de Tournai

La légende de Gambrinus

Les anciens livres des corps et métiers flamands parlent d'un roi des Flandres ou du Brabant, qu'ils nomment *Gambrinus* et qui aurait inventé la bière. On ajoute que le pape, pour glorifier cette invention, aurait mis Gambrinus au nombre des saints, sous le nom de saint Arnould. Rien dans l'histoire ne confirme ces récits du Moyen Âge. On a cependant constaté que l'image du prétendu Gambrinus, perpétuée par la gravure depuis l'origine de l'imprimerie, rappelle les traits du roi Jean Ier, duc de Brabant, tel qu'il est représenté sur son tombeau, à Bruxelles. D'origine bourguignonne, Jean Ier naquit en 1251 et fut tué en 1294 lors d'un tournoi se déroulant à Bar. Son nom, latinisé par le populaire des Flandres, était *Jamprimus*. Il n'en a pas fallu davantage pour transformer *Jamprimus* en *Gambrinus*, et faire de ce roi du Brabant le *Gambrinus* de la légende et le royal inventeur de la bière. Il aimait les arts et accepta la présidence de la guilde des brasseurs de Bruxelles qui placèrent dès lors son portrait dans leur salle des séances : le roi fut représenté un verre de bière mousseuse à la main.

La légende prétend donc que Gambrinus était un jeune apprenti verrier de Fresnes-sur-l'Escaut, si séduisant que toutes les filles du pays se le disputaient. Mais Gambrinus était follement amoureux de la belle Flandrine, fille de son maître, qui ne se consumait hélas pas d'amour pour lui, souhaitant uniquement épouser un maître-verrier. Devant ce refus, Gambrinus quitta la verrerie et se mit alors en tête d'apprendre à jouer de la viole afin de devenir menestrel, exercice dans lequel il excella, la population l'appelant pour les mariages, naissances et autres fêtes. Mais les Fresnois, ne voyant pas Gambrinus doué de talent, et n'ayant pas de viole, ne voulaient pas pour eux. Lorsqu'il se mit à jouer, les Fresnois se mirent à danser et à chanter joyeusement. Puis Flandrine se rappela son maître, et Gambrinus commença de trembler, avant de jouer son premier temps de notes. Devant une telle cacophonie, les Fresnois se ruèrent sur lui, et le rouèrent de coup en l'insultant. Gambrinus fut condamné à un mois de prison pour voies de fait et tapage nocturne.

telle, ajoute l'auteur, qu'elle produisit, en droits, deux tiers plus que le vin. Néanmoins, comme les brasseries consommaient beaucoup de grains, le gouvernement, dans les années de disette, a cru quelquefois devoir les suspendre et interdire l'usage de la bière : c'est ce qui est arrivé en 1415, 1482, 1693, 1709 et 1740.

Statuts des brasseurs, pour éviter la falsification de la précieuse liqueur

La véritable cervoise se faisait avec de l'orge, dit Plinie. Dans la suite pourtant on employa d'autres grains ; et, malgré ce changement, elle conserva toujours son même nom. Car ceux de zythus et de corma avaient disparu, à supposer qu'ils aient jamais eu lieu. Une charte de Charles le Chauve en faveur du monastère de Saint-Denis (862), accorde annuellement aux moines quatre-vingt-dix modius d'épeautre, pour faire de la cervoise.

Pendant longtemps, toute boisson faite avec un blé quelconque, germé, soit d'orge, soit avoine ou froment,

A sa sortie de prison, dépité, Gambrinus s'enivra d'alcools divers, du cidre normand à l'hydromel, en passant par le cognac, la genièvre ou le whisky. Mais rien n'y faisait : plus il buvait de ces alcools, plus il

Gambrinus



enrageait. Un jour, pensant alors que le seul moyen d'oublier Flandrine était de mettre fin à ses jours, il partit se pendre dans la forêt, et y fit la rencontre du diable, avec qui il conclut un pacte, échangeant son âme contre une passion lui permettant d'oublier Flandrine... Dès lors, Gambrinus s'adonna au jeu et l'opulence fut sa récompense. Flandrine accepterait-elle maintenant de l'épouser ? Il essaya hélas un refus catégorique qui l'incita à retourner voir le diable. Ce dernier, faisant surgir de terre une houblonnière et une brasserie, lui dit : « C'est du houblon. La fleur va te guérir du mal d'amour. Tu fabriqueras le vin flamand... Je vais t'apprendre à faire le vin de Flandres, la bière, qui te fera oublier Flandrine ». Il tardait également à Gambrinus d'assouvir sa soif de vengeance à l'égard des Fresnois qui l'avait roué de coups et se moquaient de ses amours contrariées. Le diable lui conseilla de fabriquer un carillon de verre qui inciterait tous les gens du pays à danser. De retour chez lui, Gambrinus planta les précieuses graines que le diable lui avait données, puis fabriqua et la bière et le carillon. Un jour, il installa tables, chaises, tonneaux et carillon sur la place de

la petite ville et invita à boire tous les Fresnois, qui vinrent. Gambrinus, après avoir goûté la bière, se mit à danser, trouvant à la mélodie du carillon un plaisir que l'assouvir de sa soif de bière avec avidité et d'orgie. Les Fresnois se mirent à danser et à chanter le pays, et le Roi des Flandres, qui se trouvait à la cour, le fit duc et comte, seigneur du Brabant, et Flandrine se rendit auprès de Gambrinus qui ne la reconut plus et lui offrit même à boire : il l'avait enfin oubliée.

Le diable passa devant que le diable vint chercher son dû : mais au lieu de le suivre, Gambrinus se mit à jouer de son carillon et le diable se mit à danser, puis à s'enivrer, avant d'oublier Gambrinus et d'annuler le pacte. Ce dernier vécut encore cent ans, buvant et jouant du carillon... ■

porta donc indifféremment le nom de cervoise, ou plutôt qu'on n'eut point de principes certains sur la sorte de grain qui pouvait la rendre meilleure. Par les statuts que Boileve donna aux brasseurs, il règle qu'ils ne pourront la faire qu'avec de l'orge, du méteil, et de la dragée (menues graines dont on nourrissait les chevaux, comme lentilles et autres semblables). Du temps de Liébaut, les brasseurs de Picardie composaient la leur avec moitié orge et moitié froment ; et ceux de Paris, avec trois parties d'orge et une d'avoine. Enfin, nous trouvons dans de Serres (1600) que, parmi ces derniers, les uns employaient l'orge, et les autres de l'avoine ou du froment. Mais ceux qui se servaient de froment ou d'avoine y joignaient de la fleur ou de la semence de houblon.

Quant à la manière dont la bière se faisait, chaque province presque a eu, sur cet objet, sa méthode particulière. Selon le Mémoire qu'en 1698 l'Intendant des Flandres fournit au duc de Bourgogne sur l'état de sa Généralité, ainsi que les autres Intendants du royaume, les Flamands employaient, pour leur bière, une sorte

Étranges apparitions de fausses JEANNE D'ARC sur fond de crédulité populaire

Entre 1436 et 1460, plusieurs femmes usurpèrent le nom et la notoriété de Jeanne d'Arc, brûlée sur la place du Marché de Rouen le 31 mai 1431. L'Histoire retient notamment l'épopée de Jeanne des Armoises, qui berna les propres frères de l'héroïne mais fut confondue en présence de Charles VII, ou encore la mystification de Jeanne la Féronne, « Pucelle du Mans » menant une vie dissolue.

A peine le bûcher de Rouen était-il éteint, que l'imagination populaire, vivement frappée par les exploits surnaturels de la victime, se donna carrière, et prépara, pour ainsi dire, le terrain aux supercheries. Les princes et les grands oublièrent déjà ; mais le peuple resta sous le charme, sans en avoir conscience, et se permit de remplacer l'histoire par la légende. Une longue douzaine de siècles avait prématurément ravi la France son héroïne. La mission de Jeanne ne semblait plus éteinte, car l'Anglais était encore là et on attendait d'elle de nouveaux et supérieurs triomphes.

Un sosie n'éveillant pas le moindre soupçon et suscitant l'admiration

Elle reparut bientôt. Le 20 mai 1436, à la Grange-aux-Ormes, près du bourg de Saint-Privat, situé à une lieue de Metz, on amenait une jeune fille qui se donnait pour « la Pucelle de France » et demandait à parler à plusieurs seigneurs de la ville réunis en ce lieu. Le doyen de Saint-Thibaud rapporte seulement que l'inconnue se faisait appeler Claude, mais qu'elle fut de suite désignée par « la Pucelle Jehanne ». Son âge paraissait se rapporter parfaitement à celui de la vraie Jeanne. Elle était, comme elle, brune, vive, énergique, et la ressemblance était assez grande, sous son costume d'homme, pour que l'illusion fût complète. Nicolas Lowe, Albert Boullay, Nicolas Grongnot et les autres personnages présents l'équipèrent à leurs frais en lui donnant un cheval de trente francs, une paire de chaussures dites *houzels*, un chaperon, une épée. Elle sauta très habilement sur le cheval, prononça quelques paroles qui achevèrent de convaincre l'assistance, et fut positivement reconnue pour la Pucelle par plusieurs écuyers ou enseignes qui s'étaient

trouvés à Reims au sacre du roi Charles. Un ou deux sceptiques voulurent alléguer que l'héroïne avait été brûlée à Rouen : elle leur ferma la bouche par des paraboles. A ceux qui la questionnaient sur ses projets, elle répondait avec adresse, sans dire ni blanc ni noir, « ni fuer ne ans. » Si on la mettait au pied du mur en lui demandant quelque chose de ces merveilles familières à Jeanne, elle prétendait que sa puissance ne lui serait pas rendue avant la Saint-Jean-Baptiste.

Les chevaliers lerrains, à la rigueur, n'avaient pas conçu un soupçon sur le caractère extérieur de la Pucelle, qui avait jusqu'alors été inconnue avant son départ. Ils n'étaient pas éveillés. Mais voici où tout s'expliqua de lui-même. Les deux frères d'Arc ou de Lys, Pierre et Petit Jean, créés depuis peu, l'un et l'autre écuyer, sont avertis de ce qui se passe, et arrivent le même jour, 20 mai, à la Grange-aux-Ormes. Ils gardaient encore la conviction que Jeanne avait été brûlée. On les confronte avec l'aventurière : aussitôt elle les reconnaît, et ils reconnaissent *leur sœur* ! Le lendemain, ils l'emmènent avec eux à un village appelé

Bacquillon, et elle y reste jusqu'aux fêtes de la Pentecôte, c'est-à-dire environ une semaine.

A la fin de mai, la fausse Jeanne se rend à Marville ou Mairville. Les habitants de Metz s'y portent en foule pour la voir, et sont mystifiés comme les autres. Un seigneur de la contrée lui offre encore un cheval. Puis elle s'en va en pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse, et de là gagne la ville d'Arlon, au duché de Luxembourg, où sa renommée l'avait précédée. La duchesse de Luxembourg, Elisabeth de Gorlitz, l'accueille avec joie et ne veut plus la quitter. Le jeune comte de Wurtemberg, Ulrich, s'enthousiasme d'elle, se constitue son protecteur,

Monument élevé à Rouen à la mémoire de Jeanne d'Arc





Jeanne d'Arc entendant les voix, par Bastien-Lepage

lui fait faire une magnifique cuirasse et la conduit à Cologne. Ici, un témoin oculaire nommé Henri Kaltysen ou Kalt-Eysen, professeur émérite de théologie et inquisiteur clairvoyant, habitué à démêler les impostures et jongleries, est beaucoup moins favorable à la jeune fille. Il ne crut pas un moment à ses diaboliques prétentions. Jeanne, étourdie par ses premiers succès, attirée par la société des chevaliers et de leurs d'armes, commençait à négliger son rôle. Elle se contraignait à l'écouter.

question, dansant librement avec des hommes, mangeant et buvant plus que ne le permettait son sexe, « dont elle ne faisait pas mystère ».

Etourdie par le succès, l'usurpatrice commet ses premières erreurs

Elle se vantait bien haut d'être la Pucelle ressuscitée, et prétendait introniser sur le siège archiépiscopal de Trèves un des deux prétendants qui se le disputaient, comme elle avait précédemment assis sur le trône de France le roi légitime. A son arrivée dans la ville de Cologne, avec le comte de Wurtemberg, elle trouve le moyen d'opérer des prodiges : on répète partout qu'elle a déchiré en deux une pièce d'étoffe, et l'a remise aussitôt dans l'état primitif, qu'elle a brisé une vitre contre la muraille et l'a réparée instantanément. Kalt-Eysen survient et remplit immédiatement son office : il ouvre une enquête, il cite la mystérieuse jeune fille devant son tribunal. Mais celle-ci refuse de comparaître au tribunal de l'Eglise. Elle est considérée comme une hérétique. Elle est emprisonnée, lorsque le comte, en présence de son épouse, s'en va à temps et ramène à Arlon, dans le diocèse de Trèves, le doyen de Saint-Thibaud.

Malgré cette escalade, elle se fit épouser là par un noble de noble lignée, messire Robert des Armoises. Des lors, notre aventurière prit le nom de Jeanne des

Jeanne la Féronne, surnommée « la Pucelle du Mans »

Vers le mois de juillet 1460, il y avait à Laval, au diocèse du Mans, une fille, âgée de dix-huit ou de vingt-deux ans, native d'un lieu voisin nommé Chassé-lès-Usson. Son père s'appelait Jean Seron ou Féron, et elle était connue sous le nom de Jeanne la Féronne. Jeanne capta d'abord la faveur de la dame de Laval, Françoise de Dinan, veuve du prince Gilles de Bretagne et remariée à Guy XIII, comte de Laval. Cette fille se donnait pour inspirée et se prétendait possédée ou tourmentée par le démon. Elle avait sans cesse à la bouche les noms de Jésus et de Marie.

L'évêque du Mans vient en aide à Jeanne, prétendument vierge et possédée

La dame de Laval prit le parti de l'envoyer au Mans vers l'évêque, Martin Berruyer. Ce prélat, né au plus tard en 1390, était, en 1460, affaibli par l'âge et les infirmités. Dès 1413, il était élève de l'Université de Paris, et régentait les arts comme bachelier. Il était ensuite entré dans la société de Navarre, à titre de théologien. Martin Berruyer, ayant embrassé très chaleureusement la cause de la vraie Jeanne d'Arc, rédigea et signa, en avril 1456, un mémoire justificatif qui concourut au procès de réhabilitation, avant de se transporter jusqu'à Rouen pour assister comme témoin à la sentence définitive prononcée le 7 juillet de la même année, en faveur de l'héroïne. Ayant reçu Jeanne la Féronne, le prélat entendit la patiente ou prophétesse en confession. Il renouvela son baptême, la confirma et changea son nom de Jeanne en celui de Marie, « en reconnaissance de l'aide de Dieu et l'aide merveilleux que lui avait fait la vierge Marie, mère de Dieu », nous rapporte-t-on dans son *Histoire de l'Eglise du Mans*.

La Féronne se prétendait vierge. Elle habita quelque temps la ville du Mans sous les yeux du prélat et de l'évêque. Sur un théâtre, elle donna cours à ses jongleries de sorcière, et réussit à tromper de plus en plus la confiance de ce vénérable prélat, affaibli sous le poids de l'âge. Elle simula plusieurs scènes de possession ou attaques des mauvais esprits, et fut à plusieurs reprises exorcisée par l'évêque. Jeanne parut à ses yeux couverte de plaies, ensanglantée, luttant contre les étreintes d'un ennemi invisible. En même temps,

elle fit à l'évêque des confidences « merveilleuses » accompagnées de communications dévotes et de réflexions ou sentences chrétiennes. Martin Berruyer, dupe de ces démonstrations, lui témoigna un intérêt croissant. Jeanne devint bientôt célèbre sous le nom de *la Pucelle du Mans*, et l'évêque contribua puissamment à étendre la renommée de cette mystificatrice. Il écrivit plusieurs lettres en son honneur à plusieurs princes et communautés du royaume.

Le stratagème démasqué, la déchéance de la Féronne est amorcée

Mais on s'aperçut rapidement que d'indignes familiers, prêtres ou domestiques de l'évêque, entretenaient commerce avec La Féronne. Ils profitaient de cette intimité avec l'évêque pour suggérer à leur créature de prétendues révélations qu'elle offrait, sous le sceau de la confession, à la crédulité du respectable vieillard. Le vénérable prélat, convaincu par l'évidence, tourna en quelque sorte contre lui-même la sévérité que méritaient les coupables. Il demeura frappé de confusion et voulut résigner son siège épiscopal. Jeanne la Féronne, toutefois, fut condamnée à être litée au pilori par la main du bourreau, en signe d'infamie.

Elle fut conduite à Tours, examinée par le conseil, mise en jugement et convaincue d'imposture. Son procès, vraisemblablement, s'instruisit d'abord à Paris. Le verdict fut confirmé le 24 décembre 1460 par Jean Bernard, évêque coadjuteur de l'évêque du Mans, archevêque de Tours. Elle était la machine d'un clerc et menait un vil trafic. Le conseil décida qu'elle serait mitrée et prêchée publiquement devant tout le peuple dans les villes du Mans, de Tours et de Laval.

Le 2 mai 1461, elle fut exposée à Tours, coiffée d'une mitre, avec écriteau en vers latins et français. Maître Guillaume de Châteaufort, grand maître du collège royal de Navarre, la prêcha. Elle dut enfin être « renfermée à Tours pour pleurer et gémir ses péchés en prison fermée l'espace de sept ans en pain de douleur et en eau de tristesse », ainsi que le rapporte la *Chronique de Nicole Gilles* parue en 1537. ■

D'APRÈS... *Histoire de Charles VII roi de France et de son époque (T. 2)* paru en 1863

TABLE DES MATIÈRES

Quand les mariées arboraient robes rouges et cheveux épars.....	9
L'impôt idéal pour sauver les retraites ?.....	12
Cérémonie des Rissoles.....	12
Le Trou-Madame : jeu prisé au XVII ^e siècle.....	13
Embarrassant jeu des bateaux.....	13
La Bête du Gévaudan terrifie la Lozère et se joue des chasseurs.....	14
Usage des miroirs dans la toilette des dames.....	17
Petite histoire du football.....	18
Les jeux au XIV ^e siècle.....	19
Sangatte ou la crainte anglaise de subir une invasion par le tunnel sous la Manche.....	20
Les cloches pendant l'orage.....	23
Cruels feux de la Saint-Jean.....	23
L'énigme de la mort de Louis XVII enfin élucidée ?.....	24
Été 1670 : les Parisiens découvrent la glace grâce au cuisinier Procopé.....	30
Bains de mer de Dieppe ou la « noyade » contre rage et folie.....	34
Des mûriers aux soieries : industrie née sous Louis XI et encouragée par Henri IV.....	36
Un vaisseau-bombe lancé sur Saint-Malo par des « terroristes » anglais.....	39
Un projet d'impôt sur les chats.....	40
Les centaines d'autrefois.....	40
Jérusalem : cité de pierre sur une terre de fer et sous un ciel de cuivre.....	41
Fléau des inondations et tempêtes ravageant l'Europe au XIX ^e siècle.....	43
La pluie, la politique, les affaires.....	46
Chapeau d'été pour cheval.....	46
Une partie de trictrac ?.....	47
Comment la populaire et céréalière bière conquiert l'Europe.....	49
La table au XV ^e siècle.....	52
L'abbé de L'Épée donne « la voix aux muets, l'ouïe aux sourds ».....	53
Boursiers d'en bas : les « pieds humides ».....	56
Cabs en 1850 : fouette, cocher !.....	56
Le « centre fermé » idéal pour enfants délinquants du 3 ^e millénaire ?.....	57

Étranges apparitions de fausses Jeanne d'Arc sur fond de crédulité populaire.....	62
Méfiez-vous du maître Gonin !.....	65
Pendus ou excommuniés : procès ecclésiastiques et criminels contre les animaux.....	66
Afficheurs sous l'Ancien Régime.....	71
La climatisation écologique !.....	71
Quand le pragmatique roi Saint-Louis ouvre vers 1260 les maisons closes.....	72
Au fil surprenant des générations.....	75
Cochers revendicateurs en grève en 1789.....	76